



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 Piney

Extrait des délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

OBJET : Cotisations statutaires des membres pour l'exercice 2023

DATE DE LA
CONVOCAION
13 février 2023
DATE D’AFFICHAGE
13 février 2023

NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Comité : 88
En exercice : 88
Présents : 49
Votants : 49
+ 17 pouvoirs

Acte rendu exécutoire
le
après dépôt en Préfecture
et publication ou
notification
le

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à 18 h 00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se sont réunis à la grange de Lusigny-sur-Barse (10270) sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Conseillers régionaux

M. Alain CEDELLE
Mme Annie DUCHENE avec les pouvoirs de Mme Gaëlle DUPRE et de M. Maxence MEUNIER
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE avec les pouvoirs de M. Philippe BORDE et de Mme Gabrielle CHEVILLON
M. Ghislain WYSOCINSKI avec le pouvoir de Mme Aïna KURIC

Conseillers départementaux

Mme Marielle CHEVALLIER avec les pouvoirs de M. Philippe PICHERY et Mme Claude HOMEHR
M. Alain BALLAND
Mme Sibylle BERTAIL-FASSAERT
M. Philippe DALLEMAGNE
M. Jean-Michel HUPFER
M. Olivier JACQUINET avec les pouvoirs de Mme Angélique GUILLEMINOT et M. Bernard DE LA HAMAYDE
Mme Arlette MASSIN
Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT avec le pouvoir de Mme Marie-Thérèse LEROY

Troyes Champagne Métropole

M. Nicolas HONORE
M. Fabien GERARD
M. Marc SEBEYRAN
M. Bernard ROBLET

Communes du territoire

Assencières – M. Jean-Louis PINET, Maire, titulaire
Bouranton – Mme Maryse GUBLIN, suppléante
Bouy-Luxembourg – M. Ghislain ROBERT, titulaire
Brevonnes – M. Mathias PETIT, titulaire
Brienne-la-Vieille – M. Christian BONFILS, Maire, titulaire
Champ-sur-Barse – Mme Virginie VANHOORNE, titulaire
Chauffour-lès-Bailly – Mme Marie-Claude BEZINS, titulaire
Dienville – M. Claude LARGE, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Jean-Michel CHATELAIN
Dosches – M. Benoit VACHERET, titulaire
Epagne – M. Francis DOIZELET, Maire, titulaire
Géraudot – Mme Noémie BRAGUE, Maire, titulaire
Hampigny – M. Hervé CHAMBON, Maire, titulaire
Jessains – Mme Line DECANter, titulaire

La Loge-aux-Chèvres – Mme Sandrine SZYMCZAK, titulaire
 La Villeneuve-au-Chêne – M. Jésus CERVANTES, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Jean-Michel PIETREMONT
 Laubressel – M. Edin ZULZC, suppléant
 Lesmont – Mme Magali ROSSITTO, titulaire
 Lusigny-sur-Barse – Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Mickaël GUERARD et de M. Christophe AUBRY
 Luyères – M. Jean Sébastien CARRET, titulaire
 Magny-Fouchard – Mme Valérie RIVET, suppléante
 Mathaux – M. Jean-Pierre DESSEIN, titulaire
 Mesnil-Saint-Père – M. Pascal HENRI, Maire, titulaire
 Montreuil-sur-Barse – M. René BARBEIRO, titulaire
 Pel-et-Der – M. Dany DUBUISSON, Maire, titulaire
 Piney – M. Christian DENORMANDIE, Maire, titulaire
 Précy-Notre-Dame – Mme Raphaëlle AUBRY, titulaire
 Puits-et-Nuisement – M. Julien GUILLAUD, titulaire
 Rouilly-Sacey – M. Patrick DYON, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Gilles JACQUARD
 Saint Christophe-Dodinicourt – M. Pascal SANTEL, titulaire
 Saint Léger-sous-Brienne – M. Didier PARTOUT, Maire, titulaire
 Thennelières – M. Julian DEON, titulaire
 Trannes – Mme Christine BARBIER, titulaire
 Vendeuvre-sur-Barse – M. Alain CHENET, titulaire avec les pouvoirs de M. Michel CANOT et de M. Jean-Michel LANCELOT

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Marielle CHEVALLIER.



Les contributions statutaires des adhérents au Syndicat mixte du PnrFO pour 2023 sont proposées de la manière suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Région	212 000 €	212 000 €	212 000 €	212 000 €	212 000 €	275 500 €	275 500 €	275 500 €	325 000 €
Département	426 289 €	384 000 €	384 000 €	384 000 €	384 000 €	384 000 €	384 000 €	384 000 €	384 000 €
Troyes Champagne Métropole	91 594 €	91 594 €	91 594 €	91 594 €	91 594 €	91 594 €	73 275 €	73 275 €	73 275 €
Communes	3,10 €	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €
23 960 hab (2023)	74 629 €	96 828 €	96 828 €	97 016 €	97 016 €	97 076 €	96 384 €	96 176 €	95 840 €
TOTAUX	804 512 €	784 422 €	784 422 €	784 610 €	784 610 €	848 170 €	829 159 €	828 951 €	878 115 €

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- de valider les propositions relatives aux cotisations statutaires telles qu'exposées ci-dessus,
- d'autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.



Marielle CHEVALLIER

MARIELLE CHEVALLIER
2023.03.01 17:33:24 +0100
Ref:20230301_105003_1-1-O
Signature numérique
le Président